

Objectifs

Objectif 2.2.1 Préserver la quiétude des animaux et des hommes et le calme des lieux

Contexte

En l'absence de chasse dans le coeur du parc national, les animaux sont surtout exposés au risque de dérangement aux périodes cruciales de leur cycle de vie : périodes de reproduction et d'élevage des jeunes ou période d'hivernage. Les activités de pleine nature ont leur place dans le coeur du parc national dans la mesure où elles prennent en compte ces fragilités de la faune et où elles respectent le travail des hommes qui exercent leur activité sur ce territoire.

Enjeux

Cet objectif répond directement à l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui relève d'une mission fondamentale du parc national, mais il recoupe l'ensemble des autres enjeux, compte-tenu de la multiplicité des usages concernés.

Objectifs poursuivis

[...]

? Partout, il s'agit d'**orienter le comportement des visiteurs et des professionnels pour minimiser le dérangement induit par la fréquentation et les activités de loisirs.**

[...]

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
2.2.1.b ? - Sensibiliser aux milieux et espèces et aux conséquences du dérangement de la faune :	Porter à connaissance et, informer le public, sensibiliser les pratiquants, former les professionnels		Fédérations sportives concernées

Objectifs

<ul style="list-style-type: none">- les pratiquants d'activités sportives et/ou leurs représentants (fédérations ...), - les professionnels qui accompagnent ou orientent les randonneurs (accompagnateurs, hôtesses, gardiens de refuge), - les visiteurs sur site (informations fournies en refuges...)			
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #5037

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 15:39